



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question au Gouvernement n° 369

[Texte de la question](#)

RELATIONS ENTRE LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET ISRAÉLIENNES

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe UMP.

M. Claude Goasguen. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Le 27 janvier dernier, le conseil d'administration de l'université Paris-VI adoptait une deuxième résolution remettant partiellement en cause la malheureuse résolution, d'ailleurs votée dans des conditions douteuses, qui concernait les relations privilégiées entre les universités françaises et israéliennes depuis l'accord conclu à l'initiative du gouvernement de Mme Cresson.

Plusieurs députés du groupe des député-e-s communistes et républicains. Ce n'est pas vrai !

M. Claude Goasguen. L'attitude initiale d'exclusion, voire de discrimination à l'égard d'universités israéliennes qui, par ailleurs, oeuvrent pour la paix...

M. Maxime Gremetz. C'est une insulte pour les Israéliens et leurs universités !

M. Claude Goasguen. ... a suscité, à juste titre, l'émotion de la communauté universitaire et des intellectuels de tous bords. De plus, elle a contribué à dégrader le climat entre étudiants appartenant à diverses communautés. Malheureusement, d'autres universités, comme celles de Grenoble ou de Montpellier, s'en tiennent à une attitude d'exclusion inadmissible.

Il n'appartient, certes, ni au ministre ni à la souveraineté nationale d'attenter à l'autonomie de chaque université. De plus, les vœux émis par les conseils d'administration n'ont aucune valeur de droit positif.

Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. Et alors ?

M. Claude Goasguen. Néanmoins, nous souhaiterions qu'une telle attitude...

M. Maxime Gremetz. Quelle attitude ?

M. Claude Goasguen. ... soit solennellement fustigée par le ministre de l'éducation nationale et que vous nous indiquiez quelle est la position du Gouvernement, afin d'effacer ce qui ne saurait représenter la communauté universitaire française, faite d'ouverture et non d'exclusion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Monsieur le député, je partage votre préoccupation.

Je n'ai pas attendu la date d'aujourd'hui pour déclarer ce que je pensais de la motion votée le 16 décembre par

l'université Paris-VI. Vous l'avez rappelé à juste titre, les universités sont autonomes, mais cela ne m'empêche pas, à titre personnel et en tant que ministre, de répéter très clairement que je juge cette motion à la fois déplacée et absurde. Je constate d'ailleurs avec satisfaction qu'elle a été publiquement désavouée par les dix-sept autres universités de l'Île-de-France.

M. Claude Gatignol. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Je voudrais ajouter, si vous permettez que j'élargisse votre question, que je suis également préoccupé, et peut-être davantage encore, par la montée d'un fléau qu'on croyait éradiqué de nos établissements, notamment des collèges : la montée des actes et des propos antisémites. Je suis d'autant plus préoccupé par cette recrudescence de l'antisémitisme que, sous prétexte qu'il ne vient pas, le plus souvent, des parages habituels de l'extrême droite, il bénéficie sinon d'une relative tolérance, du moins d'une indifférence. Par conséquent, j'ai demandé hier même aux recteurs de veiller que tous les incidents racistes ou antisémites qui se produisent dans nos établissements soient punis avec la dernière sévérité. C'est le minimum. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Mais j'ai également demandé qu'on mette en place, au cœur même de notre administration et non pas dans un comité Théodule présidé par des intellectuels *(Exclamations et sourires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains)*, une cellule de veille, de suivi et d'aide aux chefs d'établissement. En effet, face à des conflits communautaires, ceux-ci sont parfois en grande difficulté, ne sachant pas exactement quels mots choisir et comment expliquer aux élèves les principes républicains qui régissent notre école.

Enfin, je crois que l'école est victime d'une dérive communautariste qui sévit en France depuis une dizaine d'années. C'est cela, le véritable problème. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle, du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)* Ayons le courage de rappeler les principes laïques et républicains au sein de l'école, notamment de dire que, dans la grande tradition française de la Déclaration des droits de l'homme, un être humain, qu'il soit enfant ou adulte, mérite d'être respecté, abstraction faite de toutes ses appartenances communautaires, qu'elles soient religieuses, linguistiques, nationales, culturelles, ethniques ou autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle, du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli. Vive la laïcité !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. C'est cela qu'il faut rappeler, car nous l'avons peut-être un peu oublié dans les dix dernières années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle, du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 369

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 février 2003